



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Multiplication des points service étudiants

Question écrite n° 36360

### Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les attentes des étudiants en matière de points service, où serait permise la distribution de la nourriture provenant des restaurants universitaires, mais également où les assistantes sociales ou les médecins et les psychologues pourraient accueillir les étudiants et où des informations quant aux aides existantes seraient disponibles. En effet, le déplacement des étudiants n'est pas toujours simple à cause du coût des transports et du temps que cela demande, c'est pourquoi ils souhaitent que plusieurs points soient créés. Elle lui demande par conséquent de bien vouloir lui indiquer comment elle entend répondre à cette demande rendue encore plus nécessaire du fait de la situation sanitaire et des difficultés quotidiennes rencontrées par les étudiants.

### Texte de la réponse

Dès le début de la crise sanitaire, des mesures ont rapidement été prises par le MESRI pour soutenir les étudiants face aux difficultés rencontrées, et en particulier pour lutter contre la précarité : le financement par les établissements d'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), grâce à une mobilisation de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), de nombreuses actions pour lutter contre la précarité alimentaire, numérique et sanitaire des étudiants, comme la livraison de panier-repas, la distribution de e-cartes alimentaires, l'octroi d'aides financières d'urgence, le prêt de matériels informatiques, l'extension de forfaits téléphoniques et internet pour lutter contre l'isolement numérique et l'accès à de la téléconsultation et à du soutien psychologique. Le Gouvernement s'est mobilisé afin de renforcer l'accompagnement social des étudiants face à la crise. Les droits d'inscription ainsi que les loyers dans les résidences universitaires ont été gelés. Le montant des bourses sur critères sociaux a été revalorisé, afin de préserver le pouvoir d'achat des étudiants. Une aide exceptionnelle de 150 € a été versée à l'ensemble des étudiants boursiers en décembre dernier. Depuis le 25 janvier dernier, tous les étudiants bénéficient du ticket « restaurant universitaire » à 1 €. Plus que jamais, le Gouvernement s'engage pour accompagner les étudiants et leur permettre de surmonter les conséquences économiques et sociales de cette crise. Les fonds d'aides d'urgence des CROUS ont été doublés de manière à pouvoir verser des aides spécifiques pouvant aller jusqu'à 500 euros selon la situation sociale des étudiants. En période de pandémie, plus de 3,3 M€ de crédits CVEC ont été utilisés pour l'accompagnement sanitaire alors que beaucoup d'étudiants sont rentrés au domicile familial. Le développement des télésoins et des téléconsultations permettent la mise en relation des étudiants avec le personnel soignant à distance. Des lignes d'écoute se sont développées et ont été très sollicitées. Ces lignes renseignent également les étudiants sur leur santé en période de COVID-19 et assurent une mission de prévention en dispensant, en ligne, des conseils accompagnés de recommandations de pratiques pour prendre soin de sa santé. Depuis le début de la crise sanitaire, les collectivités territoriales (régions et métropoles notamment) ont renforcé leur soutien aux étudiants en attribuant des financements exceptionnels aux établissements d'enseignement supérieur et aux CROUS, par des contributions financières ou en nature afin de lutter contre les difficultés financières, lutter contre la précarité numérique, proposer de l'aide alimentaire en lien avec le tissu associatif, financer du tutorat, financer du soutien psychologique. Dans l'objectif de placer l'étudiant

au cœur des préoccupations, l'enjeu est d'instaurer, à l'échelle territoriale, une coordination entre les établissements, les associations étudiantes et les collectivités territoriales.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

**Circonscription :** Aube (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36360

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

**Ministère attributaire :** [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 février 2021](#), page 1313

**Réponse publiée au JO le :** [15 juin 2021](#), page 4919